



## 1. EDITORIAL

L'année 2016 aura été marquée par une forte concentration d'entrées de mesures sur les quatre premiers mois. Cette situation nous aura obligés alors à signaler un seuil d'alerte afin d'éviter d'exposer le service à une suractivité structurelle et d'engorger, durablement l'ensemble du dispositif de complémentarité mis en œuvre avec le STEMO de la PJJ. Le message passé a eu l'effet immédiat escompté et le nombre de mineurs adressé au service a rapidement fléchi. Cette inversion des tendances s'est avérée relativement inattendue particulièrement abrupte. Elle s'est étalée du mois de mai au mois de septembre, mettant en exergue, sur cette période, un déficit de nouvelles mesures. Cette tendance est apparue, au demeurant, largement généralisée, forte, le service public n'ayant été davantage sollicité sur la période. L'hypothèse d'une dynamique de régulation par vases communicants n'a donc de loin pas été vérifiée ; bien au contraire, c'est l'ensemble des dispositifs pouvant mettre en œuvre les mesures MJIE qui a vu son activité se tasser, sans que le nombre de signalements à l'autorité judiciaire ne faiblisse de façon significative.

## 2. MISSIONS / CONSTATS RELATIFS AUX MESURES ET AUX BENEFICIAIRES

Qui sont-ils, ces mineurs confiés ?

Comme l'an passé, nous avons été témoins de conditions particulièrement dégradées pour un nombre de plus en plus important d'enfants. Les mineurs rencontrés, dans le cadre du SIE, sont bel et bien les enfants confrontés aux difficultés les plus massives dans des contextes familiaux et socio-économiques marqués par des ruptures, des carences, des formes de déshérence et d'abandon. Pour toutes ces situations, les analyses interdisciplinaires les plus fines et les plus diversifiées possibles constituent un socle incontournable pour parvenir à comprendre la complexité des situations et à promouvoir des solutions individualisées et adaptées dans le champ de l'assistance éducative.

## 1. Faits marquants

### L'ACTIVITE

Colonne1	2013	2014	2015	2016
AGREMENT	660	660	660	660
MJIE ORDONNEES	660	660	660	660
MJIE REALISEES	660	660	660	660
ECARTS	0	0	0	0
	0 %	0 %	0 %	0 %
STOCK AU 31 DEC	21	21	21	21
NOMBRE DE MJIE PAR TS	42	42	42	42
NOMBRE DE MJIE PAR TS PREVUS PAR BUDGET	42	42	42	42

### Origine de la mesure

Les informations préoccupantes ont majoritairement pour origine et par ordre décroissant :

- Les espaces solidarités
- L'inspection d'académie
- Les structures de soin (hôpitaux, maison des adolescents, service de pédopsychiatrie, SEPIA...)
- Les services de sécurité : gendarmerie et police
- Les services ou établissements en protection de l'enfance (AEMO, AED, Etablissements...)
- Les autres services d'aide (CMPP, THEMIS, SOS Femmes battues, planning familial, UDAF...)
- Autres

### Répartition de la population par âge et sexe des enfants

48 % des mineurs ont moins de 6 ans.

33 % des mineurs sont dans la fourchette de 6 à 12 ans.

14 % des mineurs sont des adolescents de 13 à 15 ans.

5 % des mineurs sont des grands adolescents.

54 % des mineurs sont des garçons et 46 % des mineures sont des filles. Cette donnée statistique varie peu d'une année sur l'autre.

Au final, 81 % des mineurs ont un âge compris entre 0 et 12 ans.

### Motifs de signalement

- Difficultés familiales et parentales
- Enfants en difficultés
- Suspicion mauvais traitements et sévices
- Carences

### Préconisation en fin de mesure

32 % des fins de mesures sont des non-lieux ou plus lieu à intervention. Pour 36 % des mineurs, nous préconisons une intervention en milieu ouvert.

Pour 19 %, la mise en danger constatée nécessite d'envisager un placement soit familial soit en établissement. Ce type d'orientation correspond à 105 mineurs.

### Durée des mesures terminées

90 % des MJIE durent entre 5 et 6 mois et 7 % des mesures entre 3 et 4 mois.



## 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

### 3.1. Vie du service

Nous aurons développé une réflexion particulière quant aux conditions de développement des enfants les plus jeunes à partir des besoins fondamentaux que les parents doivent être à même de satisfaire. Par ailleurs, le nombre d'enfants issu d'un parcours migratoire, plus ou moins récent, nous a amenés à proposer une investigation prenant en compte la dimension ethno clinique ; cette dimension pouvant également être sollicitée face aux problématiques émergentes en lien avec le phénomène de radicalisation parfois repéré chez les mineurs de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> génération.



### 3.2. Partenariat (et travail avec les familles)

Comme l'an passé, le partenariat, avec les réseaux des professionnels de proximité, aura été intensifié. L'âge moyen des mineurs adressés au SIE, nous a conduits et nous conduit encore à consolider un travail en proximité avec les services de PMI et les structures hospitalières, maternité, Unité Mère/Enfant notamment.

Le travail avec les familles, pour sa part, a été sans cesse soutenu pour aboutir maintes fois à une logique d'adhésion au principe d'une aide éducative.

## 4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

2016 aura été emblématique dans la mesure où nous avons initié, dans la foulée de l'écriture, un nouveau projet de service, une première évaluation interne qui vient ponctuer 5 années de fonctionnement.

## 5. RESSOURCES HUMAINES

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	25,71	3,00	2,80	15,20	4,05	0,16	0,50
CDD temporaire	0,00						
CDD remplacement	1,12			1,00			0,12
Contrats aidés	0,00						
Maitres	0,00						

L'année aura été marquée par la grande stabilité des emplois. Progressivement, de jeunes talents viennent compléter les compétences de l'équipe pluridisciplinaire et peuvent, par là même, profiter du savoir-faire des plus expérimentés. Nous arrivons ainsi à un stade d'équilibre qui permet d'associer innovation et pratiques professionnelles confirmées.

## 6. CONCLUSION

2016, malgré une conjoncture rendue difficile par l'extrême variabilité de l'activité, les objectifs quantitatifs ont été atteints. Nous sommes restés attachés à notre cœur de métier en veillant aux dynamiques familiales rencontrées et aux effets de ces dernières sur la situation des mineurs afin que soient résorbés autant que faire se peut, les éléments de danger dès le terme des investigations. Pour y parvenir, c'est bien une approche pluridisciplinaire croisée et le principe de systématiser une rencontre de chaque mineur avec un psychologue qui a prévalu. Au final, nous y serons parvenus malgré la grande difficulté à tenir cet engagement au regard des moyens alloués.